

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Briard, 1er novembre [1845]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Briard](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote ARCH-FAM-2021-0-0815

Collation 1 p. (41v)

Nature du document Brouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservation Familière de Guise

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er novembre 1845](#)

Lieu de rédaction Esquéhéries (Aisne)

Destinataire [Briard](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméFacturation de marchandises de la manufacture Godin-Lemaire.
NotesLe brouillon occupe la partie médiane du folio 41v.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)
["Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBriard

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéCommerce

BiographieCommerçant à Guise (Aisne) dans la première moitié du XIXe siècle,
distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

31 ^{8^e br 1745} Messieurs les régisseurs des fourrées
Du nord

les ports que vous m'avez rappelés par vos
lettres d'Amsterdam pris de l'île n° 10 au lieu d'au
n° 11 lequel mon rend le transport plus difficile pour
que j'puisque faire tout autrement mais à qui quel usage
les bateaux a agir ainsi est la cause que j'ai
été arrêté que vos envis sont nous obligatoirement
pour moi à un autre portage que celui de leur destination
la différence est cause que je ne puis pas juger où il est
nécessaire de débarquer la quantité

votre facture a été aussi de 15 écu et le a été à fr 1095,
pour votre voyage à envoi

sur paris au 2 ^e prochain	fr 147.00
en 15 ^e br	370.00
mon ds payable à sur	626.40
compte 3%, sur fr 1095	31.40
Montant	1096.40

je vous envoi ma dernière lettre l'avantage
de la visiter à ce port si vous aurez sans doute part
meilleur ne pas oublier quand la quantité de vos flots
pourra me convaincre.

je veux un chargement 10000 Rihag marquant de
belgique et si vous me pourrez me faire venir probablement
je ferai charger un petit bateau de semblable

agréer M. le m. s. s

1^{er} 9^e br Monsieur Brûlé le guide

vous avez à faire à deux factures à mes fins au delà
et de ce pour le bateau a fr 1095.00 dont nient
valent au 1^{er} février prochain

votre commerce n'est pas entièrement chargé parce que
plusieurs entourages à la voie ne sont pas encore remplis
par ce.

3 9^e br

Monsieur abbé fils

La facture a la position que je vous ai fait le
14^e instant contient une erreur de fr 12 que l'annuler
que nient de portes que comme l'abbé ordinaire j'en debile
votre compte visitez y conformément vos intérêts

si vous remettez dans la partie facture à mon endroit
du 21 juillet ille debite a fr 647.40 dont
voudra le vintemais non pas toute contribution à charge de
plus de 1000 Rihag je la chargera à nouveau à mon prochain
voyage
agréer M. le